



Savanes Infos

Former - Informer - Faire des Citoyens

Cinquième Année
N° 025 – Mars - Avril 2019

Bimestriel d'Info de GEME-SA pour la Promotion de la Communication au service de la Femme pour le Développement Durable

Dans ce numéro

- P.3 DONNER UN NOUVEL ELAN AU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION
- P.4 COMMUNE DE DAPAONG : LE BUREAU DU CITOYEN EST ENFIN PRESENT
- P.5 CONNAITRE LES COMMISSIONS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE TOGOLAISE
- P.6 DECOUPAGE TERRITORIALE ET ELUS DES COMMUNES DES SAVANES
- P.8 REFORME DE LA CONTRACTUALISATION DES HOPITAUX AU TOGO : LES RESULTATS SONT SATISFAISANTS
- P.9 5 ÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT: LE GOUVERNEMENT INFORME LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

AMELIORER LES REVENUS DES FEMMES : FORMATION EN SAPONIFICATION DES COOPERATIVES COLLABORANT AVEC GEME-SA

L'association « Gens des Médias de la région des Savanes » (GEME-SA) s'est engagée depuis un certain nombre d'années à être plus proche des femmes à travers les médias. C'est en ce sens qu'avait été mis en route de 2016 à 2018 le projet « Formation des communicatrices pour la promotion des produits locaux en vue d'améliorer le revenu des femmes ». Le projet a donné des résultats encourageants et a mérité d'être à nouveau soutenu.

C'est pourquoi GEME-SA a bénéficié d'une nouvelle marque de confiance d'un an qui lui permettra de mieux organiser et soutenir les activités des coopératives de femmes collaborant avec elle, GEME-SA. En ce sens une initiative d'initiation des femmes à la fabrication du savon dans et par les coopératives a été mise en route. Elle concerne toutes les coopératives collaborant avec GEME-SA et s'étendra sur plusieurs mois. Il s'agit d'amener les femmes à diversifier leurs sources de revenus.

Votre bulletin SAVANES INFOS vous en tiendra bien informés et commence déjà par la formation qui s'est déroulée à Cinkassé du 23 au 25 avril avec la coopérative « Tchégliman » de la localité.



Savanes Infos

B.P. 323 – DAPAONG - TOGO
Tel : 92 91 09 17

Mail : chargedecommunicationgemesa@yahoo.fr

Directrice de la Publication
Séraphine Y. LAMBONI
Tel : 90 93 61 77

Coordinateur de la Rédaction
Faustin Alagra BEDA
91 34 79 51

Rédacteurs
Gilbert Douli NAKONE

Ainsi donc dans la suite du projet « Formation des communicatrices pour la promotion des produits locaux en vue d'améliorer le revenu des femmes », un atelier de formation sur les « techniques de saponification » s'est tenu du 23 au 25 avril à la Mission catholique, Notre-Dame-de-l'Assomption de Cinkassé dirigée par la congrégation Don Bosco, avec la coopérative « Tchégliman » spécialisée dans la fabrication de la moutarde traditionnelle, une transformation de grain de néré en moutarde.

L'atelier a été animé par Mme Oudanou Damghane, Economiste, Consultante Indépendante en Entrepreneuriat féminin. Le mot d'accueil a été dit par la présidente de la coopérative, Mme Laré Kamboate. L'explication de l'objet de la formation a été donnée par Mme Lamboni Séraphine, Directrice Exécutive de GEME-SA.

L'atelier a réuni une trentaine de femmes de la coopérative Tchégliman et a consisté à former les femmes à la production du savon. Ce qui pourra permettre aux femmes non seulement



La Formatrice expliquant le procédé de mélange des produits entrant dans la composition du savon

de diversifier leurs sources de revenu mais aussi en profiter pour installer les principes d'hygiène dans leur ménage.

En terme spécifique, il s'est agi d'outiller les femmes sur la technique de préparation de savon : maîtrise de dosages des produits de base, malaxage des produits, moulage, coupe du savon, etc.



Une participante préparant une solution de saponification

La formation de trois jours a permis aux participantes de : produire différentes sortes de savons de bonne qualité : savon en boule et savon liquide de divers usages : savon de toilette, de lessive, de ménage, etc.

La formation a été sanctionnée par une remise de matériel de travail à la coopérative pour encourager les participantes à mettre réellement en application les acquis de l'atelier : une table pour coupe savon, un moule priseur, un moule conteneur, un cachet pour le savon, les échantillons de savons



Pains de savon produits par la « Coopérative Tchégliman de Cinkassé » (CTC)



Savon liquide fait au cours de l'atelier

dur et liquide, etc.

A la fin de la formation les participantes ont exprimé leur satisfaction d'avoir bénéficié de cette nouvelle expérience dans l'exécution de leurs activités génératrices de revenus. Elles ont promis de mettre en application les acquis de la formation et ont chargé la Directrice Exécutive de transmettre toutes leurs reconnaissances aux responsables d'ASTM et du Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg pour le soutien et la confiance qui sont faits aux coopératives collaborant avec GEME-SA.

Faustin BEDA et LAMBONI Arzouma Thomas
A Suivre pour les autres coopératives

DONNER UN NOUVEL ELAN AU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

L'article 141 de la Constitution du 14 octobre 1992 divise le pays en trois catégories de collectivités locales. Ces collectivités territoriales sont: la commune; la préfecture et la région.

Mais des indiscretions révèlent que les prochaines réformes constitutionnelles pourraient limiter les collectivités territoriales à deux, soit la commune et la région.

Le découpage administratif: Le Togo comprend 6 régions administratives : la région Maritime (Chef-lieu : Tsévié) ; la Commune de Lomé (chef-lieu, Lomé) ; la région des Plateaux (Chef-lieu, Atakpamé) ; la région Centrale (chef-lieu, Sokodé) ; la région de la Kara (chef-lieu, Kara) ; la région des Savanes (chef-lieu, Dapaong).

Le découpage économique : Le Togo comprend 5 régions économiques : la région des Savanes (chef-lieu, Dapaong) ; la région de la Kara (chef-lieu, Kara) ; la région Centrale (chef-lieu, Sokodé) ; la région des Plateaux (Chef-lieu, Atakpamé) ; la région Maritime (Chef-lieu : Tsévié).

Les futures élections locales : Elles concernent les collectivités territoriales. Le Togo compte 39 préfectures et 117 communes qui se répartissent comme suit :

La région des Savanes : Elle a une superficie de 8470 km², compte une population de plus d'un millions (estimation fin 2017) d'habitants. Elle compte 7 préfectures composées de 16 communes. Elle aura 208 conseillers dont 16 maires et 24 Adjoints au Maire.

La région de la Kara : Elle couvre une superficie de 11538 km², a une population de 769940 habitants (novembre 2010). Elle comprend 7 préfectures comptant 22 communes. Elle aura 247 conseillers dont 22 maires et 25 Adjoints au Maire.

La région Centrale : Compte une population de 617871 habitants (novembre 2010) localisés dans 5 préfectures. Ces préfectures compte 15 communes qui auront 185 conseillers dont 15 maires et 20 Adjoints au Maire.

La région des Plateaux : Elle comprend 12 préfectures, 32 communes. Sa population est estimée à 1 000 551 habitants (novembre 2010) basés sur une superficie de 16 975 km². Les Plateaux auront 400 conseillers dont 32 maires et 63 Adjoints au Maire.

La région Maritime : Elle compte 8 préfectures et 32 communes. La région a une population de 259 9555 habitants (novembre 2010) installée sur une superficie de 6100 km². Elle aura 476 conseillers dont 32 maires et 63 Adjoints au Maire.

En bref on aura au Togo : 5 régions, 39 préfectures, 117 communes pour 1517 élus locaux dont 117 maires, 195 Adjoints au Maire et 1205 conseillers municipaux.

Où le Togo va-t-il trouver des moyens pour faire face aux diverses dépenses que toutes ces réformes vont créer ? Il est à rappeler néanmoins que seuls 312 élus locaux (117 maires et 195 Adjoints) auront droit à des indemnités liées à leur fonction. L'Article 111 de la Loi relative à la Décentralisation et aux Libertés locales du 31 janvier 2018 est clair : "la fonction de conseiller municipal est gratuite toutefois celles du maire et des adjoints donnent droit à une indemnité..."

Pour rendre tout cela pratique, le Gouvernement lance les élections locales pour le 30 juin. Cela permettra de mettre fin à la politique des « Délégations Spéciales » que connaît le Togo depuis les années 1990. Les dernières élections communales remontent à 1987.

Mais ne serait-il pas important que le Président de la République fasse écarter tous ceux qui depuis des décennies tournent dans les affaires politiques des collectivités pour ne s'occuper que de jeunes personnes ? Il disait dans son allocution du 26 avril, à l'occasion des 59 ans de l'accession du Togo à la Souveraineté internationale, à l'Assemblée nationale qu'il fallait penser aux femmes et aux jeunes lors des élections locales pour renouveler les schèmes de pensée politique au Togo.

Déjà lors des législatives de 2018 il avait été demandé de ne prendre que de nouvelles figures dans certaines localités afin de donner du sang nouveau et des idées nouvelles dans la politique et les processus de développement dans ces localités. Ne serait-il pas bien qu'un ménage systématique soit fait pour rendre plus compétitives mais aussi prometteuses les locales en procédant de cette manière ?

Autrement dit écarter les inamovibles de la politique des localités togolaises ? Il faut donner une vraie place aux femmes (qui militent depuis des décennies dans des groupements et des coopératives et œuvrent beaucoup dans et pour le développement des collectivités territoriales) et aux jeunes ; c'est l'avenir du pays !

Le Président de la République pourrait pousser plus loin les conditions en demandant que seuls les actifs en développement des localités présentent leur candidature. Autrement dit que les candidats disent et montrent en quoi ils contribuent au développement de leur localité par des réalisations concrètes.

Cela pourrait convaincre qu'une fois qu'ils seront élus comme responsables communaux, ils pourraient mieux faire développer leur commune et promouvoir la bonne

SAVANES INFOS : Promouvoir et valoriser les relations entre les OSC pour le développement de la région des Savanes !

COMMUNE DE DAPAONG : LE BUREAU DU CITOYEN EST ENFIN PRESENT

La loi relative à la Décentralisation et aux Libertés locales prévoit la création des bureaux du citoyen dans les communes du Togo. C'est ainsi que la Coopération allemande, à travers GIZ, dans son appui aux collectivités territoriales, a recruté les coordonnateurs des bureaux du citoyen dans les six villes de son intervention notamment Dapaong, Kara, Sokodé, Tsévié, Atakpamé et Kpalimé. Votre Bulletin SAVANES INFOS voudrait vous faire connaître le Bureau du citoyen de la Commune de Dapaong.

Le Coordonnateur du Bureau du citoyen : La Commune de Dapaong a recruté un coordonnateur du Bureau du citoyen en la personne de M. Djalogue Tampo Moise, Sociologue.

Quelle est l'importance du Bureau du citoyen : Le Bureau du citoyen est une approche fondée sur la participation citoyenne qui offre des stratégies de suivi et de contrôle direct des citoyens. Ainsi, le Bureau du citoyen est-il un centre d'écoute des citoyens où l'interlocuteur est le Coordonnateur local. Il est le facilitateur entre l'autorité et les citoyens pour la cohésion sociale et en cas de conflit.

Le coordonnateur a pour rôle de contribuer à régler des conflits entre les citoyens et l'Exécutif communal ou entre d'autres acteurs locaux sur le territoire communal.

Le Bureau du citoyen est un point d'enregistrement de préoccupations ou de recherche d'informations du citoyen sur les services publics notamment municipaux et d'autres services liés à leur droit. Exemple : l'établissement du certificat de nationalité, la carte d'identité, le passeport et autres documents entrant dans la vie du citoyen.

Le Bureau du Citoyen permet à la Municipalité de porter un jugement sur les services qu'elle rend à la population. C'est un système de suivi et d'évaluation de l'action communale dont les recommandations et l'évaluation serviront de base d'appréciation pour une prochaine mandature.

Le Bureau du citoyen permet à l'Exécutif communal de connaître les préoccupations des citoyens afin de savoir quelles décisions prendre pour leur donner au mieux satisfaction. Il contribue au renforcement de l'exercice du contrôle citoyen de l'action publique. Le Bureau du citoyen constitue donc une meilleure interface de médiation entre la municipalité et les administrés.

Rôles et attributions du Bureau du citoyen : Le Bureau du citoyen a pour rôle de :

(i) Assurer l'accessibilité et la lisibilité, pour le grand public, des politiques et programmes;

(ii) Concilier les parties en matière de contrôle citoyen et de conflits sociaux;

(iii) Servir d'instrument d'écoute : Recenser, recueillir les attentes, les problèmes, les préoccupations (besoins) et suggestions des citoyens;

(iv) Pendre en compte les informations relatives aux préoccupations, besoins ou problèmes recensés par le Système de Suivi et Evaluation par les Citoyens (initié par le PAD) ainsi que celles issues des rapports du quadrilogue local / CCL ;

(v) Faire une synthèse des préoccupations, besoins, problèmes des citoyens, en lien avec les actions de l'exécutif communal;

(vi) Promouvoir la citoyenneté (centre de documentation, émissions audiovisuelles, etc.) ;

(vii) Mettre à disposition des citoyens avec l'appui des acteurs locaux des informations relatives aux OSC, au Secteur privé, aux Services communaux et aux Services déconcentrés de l'Etat, de la Chefferie traditionnelle, etc.

Comment fonctionne le Bureau du citoyen

- Date officielle de démarrage : 02 octobre 2018

- Les Permanences : Mardi et vendredi de 08 h à 12 h

- Types de préoccupations reçues : Les préoccupations et doléances sont relatives à l'extension d'eau dans les quartiers ; l'extension du réseau électrique ; problème d'assainissement ; problème d'infrastructures communautaires.

- Délai de retour aux citoyens : 1 semaine

- Type ou catégorie d'acteurs reçus : CDQ ; femmes AF-PHY ; Associations de jeunes.

Le Bureau du citoyen est ouvert pour tous les citoyens de la Commune de Dapaong. Il enregistre les préoccupations, les plaintes, les doléances, les suggestions des citoyens et les transmet à la Mairie. La Mairie a 15 jours pour donner une réponse. Les citoyens qui sont déjà venus au Bureau du citoyen ont eu satisfaction. Grâce à ce Bureau certaines doléances ont été prises en compte dans le budget communal de 2019.

Le Bureau reçoit les citoyens sans distinction et sans exclusive (âge, sexe, religion, ethnie, etc.) à son siège à la Mairie de Dapaong.

Les prochaines élections locales qui auront lieu le 30 juin et dont les résultats devront mettre fin au régime des « Délégations Spéciales » en application depuis les années 1990 devront donner une nouvelle logique au Bureau citoyen.

Contacts : 90 89 47 01 / 99 31 44 14

LAMBONI Arzouma Thomas
(Sources : ENVIPROTECT N°039)

CONNAITRE LES COMMISSIONS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE TOGOLAISE

Les députés issus des élections législatives de 20 décembre 2018, après l'installation de leur Bureau dirigé par Mme Tsegan Yawa Djigbodji Chantal, ils ont procédé à la mise en place des Commissions. On compte 9 commissions à l'Assemblée nationale. Les commissions existent dans tous les parlements du monde. C'est au sein des commissions que se font les recherches et les études sur des situations liées à la vie du pays et à partir desquelles on peut faire des propositions de lois.

Petite précision : On parle de projet de loi quand c'est une initiative qui vient du Gouvernement. Une proposition de loi vient du Parlement. La population compte tenu de ce que l'on vit peut donner des idées aux députés afin qu'ils les étudient et les proposent comme lois.

Il est important que les citoyens soient informés des instances de l'Assemblée nationale afin de mieux connaître et comprendre le fonctionnement du Parlement.

Les 9 Commissions du Parlement togolais et leur bureau sont :

1 - Commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale

Président : TCHALIM Tchitchao UNIR
 Vice-président : AGBANU Komi UFC
 1^{er} Rapport: ABOUGNIMAH Molgah UNIR
 2^e Rapport: HOUNAKEY Akakpo Kossi INDEPENDENT

2 - Commission des Droits de l'homme

Président : TSOLENYANU Koffi INDEPENDANT
 Vice-président : LAWSON BOE-ALLAH Raymond UNIR
 1^{er} Rapport: KOLANI Yobate Immaculée UNIR
 2^e Rapport: MONKPEBOR Koundja INDEPENDANT

3 - Commission des Finances et du Développement économique

Président : SEMONDJI Mawoussi Djossou UNIR
 Vice-président : AHOUMEZ-ZUNU Doh Gaetan UFC
 1^{er} Rapport: KANGBENI Gbalgueboa UNIR
 2^e Rapport: KPATCHA Sourou UNIR

4 - Commission agropastorale, de l'Aménagement du territoire et du Développement local

Président : KAZIA Tchala UNIR
 Vice-président : SODOKIN Koffi UNIR
 1^{er} Rapport: ATTI Dzigbodi INDEPENDANT
 2^e Rapport: TOUH Pahorsiki UNIR

5 - Commission de l'Education et du Développement culturel

Président : KAGBARA Ulejia Yabisse Milioussiba Innocent

Vice-président : ATCHANGBEDJI Gado PDP
 UNIR
 1^{er} Rapport: ANATE Kouméalo UNIR
 2^e Rapport: GNATCHO Komla Mawuena UNIR

6 - Commission de la Défense et Sécurité

Président : AGBEYOME Messan Kodjo Gabriel MPDD
 Vice-président : KATANGA Poro UNIR
 1^{er} Rapport: KERETCHO Komina UNIR
 2^e Rapport: BINOININ Kpanimiè INDEPENDANT

7 - Commission des Relations extérieures et de la Coopération

Président : BALOUKI Essossimna UNIR
 Vice-président : NAYONE Dindioque Denis INDEPENDANT
 1^{er} Rapport: ISSAKA-TOURE Salahaddine UNIR
 2^e Rapport: ABDOULAYE Adjaratou UNIR

8 - Commission de l'Environnement et du Changement climatique

Président : KPOMEGBE Anani Kokou UFC
 Vice-président : NONON KPAMNONA Diera-Barriga UNIR
 1^{er} Rapport: NADJO N'ladon INDEPENDANT
 2^e Rapport: KPAL Koffi UNIR

9 - Commission de la Santé

Président : SANDANI Arzouma Felidja Jules UNIR
 Vice-président : ADJEH Assoupui INDEPENDANT
 1^{er} Rapport: AFETSE Yawo Dotse UNIR
 2^e Rapport: GBONE Adjo UNIR

MEMBRES DES COMMISSIONS ORIGINAIRES DE LA REGION DES SAVANES

1. **KOLANI Yobate Immaculée** : 1^{er} Rapport –Commission des Droits de l'Homme

2. **KANGBENI Gbalgueboa Richard** : 1^{er} Rapport - Commission des Finances et du Développement économique

3. **BINOININ Kpanimiè Benoit** : 2^e Rapport: - Commission de la Défense et Sécurité

4. **NAYONE Dindioque Denis** : Vice-Président de la Commission des Relations Extérieures et de la Coopération

5. **SANDANI Arzouma Felidja Jules** : Président de la Commission de la Santé

LAThomas

GEME-SA : Former des communicatrices pour la promotion des produits locaux en vue d'améliorer les revenus des femmes de la Région des Savanes !

LES MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

La liste des membres de la nouvelle Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et de son bureau se présentent de la façon suivante. On dénombre au total 17 membres dont 5 du Parti majoritaire, 5 de l'opposition parlementaire, 3 de l'opposition extraparlamentaire, 3 de la Société civile et 1 représentant du Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales. Le nouveau bureau compte 4 membres.

Parti majoritaire -UNIR

1. DOUTI Lardja
2. KEGBERO Seigneur
3. KPADE Koffi
4. Mme MESSAN Ayélé Christine
5. Christophe TCHAO

Partis d'opposition

- | | |
|------------------------|------|
| 1. Jean Claude HOMAWOO | UFC |
| 2. LOCADI François | UFC |
| 3. KOMBE Kombetey | MPDD |
| 4. AMIME Jules | NET |
| 5. AMOU Tété | PDP |

Partis extraparlimentaires

- | | |
|---------------------------|------|
| 1. AWUDI Kodzo Agbenyega | CAR |
| 2. KOLANI Lardja Henri | PDR |
| 3. BESSINABA Yemba Wipang | ADDI |

Société civile

- | | |
|--------------------------|---------|
| 1. TCHAKONDOH Ouro-Bossi | COPED |
| 2. AYASSOR Tchambakou | ADD VIE |
| 3. Mme AKPO Abirhé | APET |

Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales

1. POTOPERE Tozim

Nouveau Bureau

1. Président : AYASSOR Tchambakou
2. Vice-président : HOMAWOO Jean-Claude
3. Premier Rapport : TCHAKONDOH Ouro-Bossi
4. Deuxième Rapport : TCHAO Christophe

Éléments réunis par LAMBONI Arzouma Thomas

DEPUTES DE LA REGION DES SAVANES SIEGEANT A L'ASSEMBLEE NATIONALE

A l'issue des démissions de l'Assemblée pour incompatibilité la nouvelle liste des députés de la Région des Savanes siègeant comme suit :

N°	NOM	PRENOMS	AGE	PARTI	PROFESSION
CIRCONSCRIPTION ELECTORALE TONE / CINKASSE					
01	KANGBENI	Gbalgueboa Richard	59	UNIR	Ingénieur
02	DJAFOK	Lactiéyi Nicolas	58	UNIR	Enseignant, Prof d'histoire-géo
03	BANLEPO	Nabaguedjoa	60	UNIR	Sociologue
04	NAKPALE	Allassani	40	UNIR	Greffier
CIRCONSCRIPTION ELECTORALE KPENDJAL / KPENDJAL-OUEST					
05	BONSA	Yempabe Urbain	42	UNIR	Enseignant, Prof de SVT,
06	SANDANI	Arzouma Félidja Jules	60	UNIR	Médecin
07	SANKOUMBINE	Kanfitine Pascal	48	UNIR	Assistant Médical
CIRCONSCRIPTION ELECTORALE TANDJOUARE					
08	NAYONE	Dindiogue Denis	59	LIR	Enseignant à la retraite
09	BINOININ	Kpanimié Benoît	46	LIR	Economiste, DR/S des Transports
CIRCONSCRIPTION ELECTORALE OTI / OTI-SUD					
10	BAMBAH	Djerkbary	60	UNIR	
11	DE POUKN	Mantode Noel	44	UNIR	Directeur de Société
12	SAMBIANI	Tchallé	55	UNIR	

Éléments de sources diverses rassemblés par LAMBONI Arzouma Thomas

DECOUPAGE TERRITORIALE ET ELUS DES COMMUNES DES SAVANES

Le processus électoral concernant les élections communales est désormais bien enclenché et devient les préoccupations des Togolais et des Togolaises: de quelle commune suis-je? Combien de conseillers municipaux a-t-on besoin dans ma commune. SAVANES INFOS vous propose quelques petites pistes de recherches.

N°	PREFECTURE	COMMUNE	CHEF-LIEU	ELUS	MAIRES	ADJOINTS
01	CINKASSE	Cinkassé 1	Cinkassé	11	1	1
		Cinkassé 2	Timbou	11	1	1
		Tône 1	Dapaong	19	1	3
		Tône 2	Naki-Ouest	11	1	1
02	TONE	Tône 3	Lotogou	11	1	1
		Tône 4	Korbongou	15	1	2
03	KPENDJAL	Kpendjal 1	Mandouri	11	1	1
		Kpendjal 2	Borgou	11	1	1
04	KPENDJAL-OUEST	Kpendjal-Ouest 1	Naki-Est	11	1	1
		Kpendjal-Ouest 2	Pogno	15	1	2
05	TANDJOUARE	Tandjouaré 1	Tandjouaré	15	1	2
		Tandjouaré 2	Nano	15	1	2
06	OTI	Oti 1	Mango	11	1	1
		Oti 2	Barkoissi	15	1	2
07	OTI-SUD	Oti-Sud 1	Gando	15	1	2
		Oti-Sud 2	Takpamba	11	1	1
TOTAL		16		208	16	24

PRECISIONS : MIEUX INFORMER LES AUDITEURS ET LECTEURS DES MEDIAS

0. Sur le plan national, la décentralisation, c'est 5 régions, 39 préfectures, 117 communes pour 1517 élus locaux dont 117 maires, 195 Adjoints au Maire et 1205 Conseillers municipaux.

1. La région des Savanes : Elle a une superficie de 8 470 km², compte une population de 828 224 habitants. Elle compte 7 préfectures composées de 16 communes. Elle aura au total 208 Conseillers dont 16 maires et 24 Adjoints au Maire.

2. Il est important de préciser que dans la région des Savanes, seuls 40 élus locaux (16 maires et 24 Adjoints) auront droit à des indemnités liées à leur fonction. L'Article 111 de la Loi relative à la Décentralisation et aux Libertés locales du 31 janvier 2018 dispose : «*La fonction de conseiller municipal est gratuite ; toutefois celles du maire et des adjoints donnent droit à une indemnité...* »

DECRET No 2018-029 du 20 Février 2018.

La Rédaction

AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES CITOYENS PAUVRES

Le mardi 23 avril, dans le cadre des manifestations des 59 ans du Togo à l'accession à la souveraineté internationale, le Président de la République, Faure Gnassingbé a procédé à Timbou dans la préfecture de Cinkassé au lancement officiel du mécanisme de « Transferts monétaires ».

Ces opérations concernent les ménages pauvres et englobent 61.000 foyers dans 585 villages des 209 cantons les plus défavorisés du Togo. Ces foyers recevront tous les trimestres 15.000 FCFA pour leurs besoins alimentaires, de santé, de scolarisation des enfants et la petite épargne pour mener des activités génératrices de revenus et d'entrepreneuriat. Le projet qui est appuyé par la Banque mondiale, durera deux ans.

Les foyers bénéficiaires ont été identifiés à partir des enquêtes menées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED, Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération). Ils seront suivis et « éduqués » dans la gestion des fonds et la conception de petits projets d'entrepreneuriat par les techniciens du Ministère du Développement à la Base. Au bout de deux ans, les bénéficiaires devraient être en mesure de se prendre en charge.

Ce mécanisme de transferts monétaires existe déjà au Togo depuis 2016 avec le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et permettait aux foyers d'avoir 5000 FCFA par mois.

Les résultats ont conclu à une certaine évolution dans l'amélioration des conditions de vie des foyers. C'est ce qui a permis de l'étendre et de mieux organiser les dotations par trimestre. Le nombre de 61000 bénéficiaires devrait être porté à 120 000 d'ici à la fin de l'année 2019.

Le projet de « Transferts monétaires » s'inscrit dans l'Axe 3 du Plan National de Développement 2018-2022 (lancé le 4 mars dernier à Lomé) dont le but est de « consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion ». C'est un projet fort intéressant qui pourrait donner un peu d'espoir aux ménages les plus défavorisés du pays.

Mais il est important qu'une attention particulière soit portée à sa gestion. On se connaît bien au Togo où des gens détournent impunément les biens publics et passent leur temps à narguer tout le monde dans les rues, les mains dans les poches.

Il est donc nécessaire que des dispositions efficaces de surveillance et de sanctions disciplinaires soient mises en place et appliquées sérieusement pour espérer avoir de bons résultats d'ici à la fin des deux ans d'exécution du projet.

LAMBONI A. Thomas

REFORME DE LA CONTRACTUALISATION DES HOPITAUX AU TOGO : LES RESULTATS SONT SATISFAISANTS

Le 24 avril, le Professeur Moustafa Mijiyawa, Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, a présenté à Lomé, quelques résultats de la contractualisation des centres de santé au Togo lancée en juin 2017. C'était en présence de la Directrice régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique, Dr Matshidiso Rebecca Moeti, de la Représentante-résidente de l'OMS au Togo, Mme Fatoumata Binta Tidiane Diallo. On comptait aussi la présence des partenaires techniques et financiers de la réforme de contractualisation du Secteur de la Santé au Togo.

La réformée a été lancée en juin 2017 avec le CHR d'Atakpamé et le CHP de Blitta. On dénombre en plus aujourd'hui 5 autres structures sanitaires notamment : les CHU Sylvanus Olympio de Lomé et de Kara, les CHR de Dapaong, de Sokodé et le CMS de Siou. Soit un total 7 centres de santé dont les résultats de la réforme de contractualisation sont encourageants et même positifs.

En ce sens d'ici à la fin de l'année, 5 autres centres de santé pourront bénéficier de la contractualisation. On dénombre notamment : le CHU Campus (Lomé) ; le CHR Lomé-commune ; l'hôpital de Bè, les CHP de Notsé et de Kpalimé.

Selon le Professeur-ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, « cette contractualisation a beaucoup assaini la gestion des finances des hôpitaux et en dehors de ça, elle a impacté sur les taux de consultations et de fréquentations...et la disponibilité en médicaments est supérieure à 95%... ».

La Directrice régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique, Dr Matshidiso Rebecca Moeti, a bien apprécié les performances de la réforme au Togo. D'une manière générale, les patients reconnaissent que la réforme de la contractualisation a amélioré les prestations même si d'autres problèmes sont nés dans certains centres.

A Dapaong par exemple, on note le manque de locaux pour accueillir les médecins et les assistants. On remarque dans certains bureaux deux médecins : l'un consulte les patients tandis que l'autre « consulte » son android. Idem pour les assistants qui se retrouvent à plusieurs dans un même studio. Quelquefois les médecins sont obligés de « migrer » dans des bureaux « libres » mal équipés pour certains cas délicats urgents. Il est important que la réforme soit mieux organisée afin de donner satisfaction aux patients et au peuple du Togo et de Dapaong.

LAThomas

5 ÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT: LE GOUVERNEMENT INFORME LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La ministre de la Planification, du Développement et de la Coopération, Mme Demba Tignokpa a partagé les informations relatives au 5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) prévu en novembre 2020, avec les Partenaires techniques et financiers (PTF), au cours d'une réunion organisée le lundi 1er avril à Lomé.

L'objectif de ce prochain recensement de la population togolaise, précise un Communiqué du Gouvernement, est de « procéder à un comptage exhaustif de la population, à un inventaire des conditions d'habitation et de déterminer les caractéristiques de la population afin d'établir un fichier village et communal actualisé ».

Ceci a pour finalité, « la mise en œuvre efficace des Objectifs du Développement durable, du Plan National de Développement (PND), de l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et du processus de décentralisation ».

La séance de rencontre avec la Ministre a été l'occasion de présenter aux partenaires l'état d'avancement des travaux préparatoires et les prochaines étapes, en vue de solliciter leur appui pour assurer le succès de l'opération. Il s'est agi plus précisément de mettre les partenaires au même niveau d'information en ce qui concerne le RGPH-5.

La ministre a indiqué que par la réalisation de ce recensement (10 ans après le RGPH-4), le Gouvernement s'engage à respecter la périodicité décennale des RGPH préconisé par les Nations Unies. Elle a précisé qu'au cours des travaux préliminaires, le Gouvernement a reçu l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). « Dans le sens de la continuité et compte tenu de la spécificité des questions des populations qui, globalement ressort des compétences de l'UNFPA, le Gouvernement investit ladite organisation du rôle de porte-parole du Gouvernement auprès de ses pairs lorsqu'il s'agira de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de cette opération de grande envergure », a-t-elle ajouté.

Par rapport aux prochaines étapes, Mme Tignokpa a fait comprendre qu'outre les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), il est prévu une chaîne de rencontres avec les partenai-

res nationaux privés, la Société civile et une prospection envers de nouveaux partenaires.

Pour la réussite de l'opération, elle a fait savoir que la sollicitation des services d'une agence de communication sera nécessaire. La ministre a ajouté que la sensibilisation de proximité sera un volet important dans la mobilisation de la population de même que l'implication des organisations communautaires telles que les Comités de Développement des Quartiers (CDQ) et Comités Villageois de Développement (CVD), ainsi que les leaders religieux.

Selon elle, des défis sont à relever en ce qui concerne la réalisation de l'opération du RGPH- 5 ; « Il s'agit, entre autres, de l'intégration des innovations technologiques introduites dans la série 2020 des recensements à travers l'utilisation de plus de 13000 tablettes et de matériels roulants ; du renforcement des capacités techniques du personnel d'encadrement et d'exécution de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) ».

Les partenaires, unanimement, ont félicité le Gouvernement pour son engagement à mener à bien cette opération et l'ont rassuré de leur soutien financier et appui technique pour la réussite de l'opération du RGPH-5 du novembre 2020.

Le RGPH-5 va contribuer, d'une manière générale, à l'actualisation de l'effectif de la population, à la mise en place d'un système d'information géographique intégrant les infrastructures socio-collectives de base, à une meilleure appréciation de l'évolution des tendances démographiques du pays, à l'élaboration ainsi qu'au suivi et évaluation des plans et programmes de développement économique et social.

La population du Togo en novembre 2010 était de 6 191 155 habitants dont 3 182 060 femmes et 3 009 095 hommes.

La région des Savanes comptait 828 224 habitants dont 397 996 hommes et 430 228 femmes.

La Rédaction
(Sources : ATOP, 2 avril 2019)

NOMS DES MOIS DE L'ANNEE EN LANGUE MOBA

N°	Nom en français	Nom en moba	N°	Nom en français	Nom en moba
01	Janvier	Fawaacog	07	Juillet	Galguul
02	Février	Cîcânadung	08	Août	Sabon
03	Mars	Tûtôbien	09	Septembre	Sâbiug
04	Avril	Naalon	10	Octobre	Saakpaâ
05	Mai	Kpanyil	11	Novembre	Didabkai
06	Juin	Nyaapolmon	12	Décembre	Fapienu

